PROJET PEDAGOGIQUE

Multi activités MJC Saint Marcel

L'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue... Nous devons toujours avoir cela en tête lors de toutes nos actions que ce soit dans la gestion de la vie quotidienne ou lors de nos animations.

L'enfant construit l'adulte qu'il sera demain et nous avons un rôle important à jouer dans son développement. Rien ne doit être laissé au hasard et nous devons nous poser à chaque instant les questions : « qu'est-ce que je souhaite apporter à ces enfants ? » et « si je mets cette animation en place, qu'est-ce que l'enfant va apprendre consciemment ou inconsciemment ? »

Le projet pédagogique permet d'éclaircir ces questions et est aussi un outil permettant aux équipes d'animation de s'unir au travers de valeurs et de méthodes.

Le travail mené pour la construction de celui-ci permet un échange autour des pratiques de chacun et crée ainsi un climat de confiance au sein de l'équipe.

SOMMAIRE

- 1) OBJECTIFS DE LA MJC
- 2) OBJECTIFS GENERAUX
- 3) OBJECTIFS OPERATIONNELS

DEVELOPPER L'AUTONOMIE

DEVELOPPER LE RESPECT

ASSURER LA SECURITE MORALE, AFFECTIVE ET PHYSIQUE DES ENFANTS

DEVELOPPER L'ECOUTE ET LA POSSIBILITE DE S'EXPRIMER

SENSIBILISER A DIFFERENTES TECHNIQUES ARTISTIQUES ET SPORTIVES

FAVORISER L'IMPLICATION DES FAMILLES

TRANSMETTRE DES NOTIONS POSITIVES

- 4) MOYENS
- 5) MOYENS D'EVALUATION
- 6) JOURNEE TYPE A L'ACCUEIL DE LOISIRS
- 7) JOURNEE TYPE AU MULTI ACTIVITES

1) LES OBJECTIFS DE LA MJC

La MJC a choisi de défendre dans son projet associatif les valeurs suivantes :

RASSEMBLER – ECOUTER – PARTAGER – INNOVER

SOLIDARITE – ECO-RESPONSABILISATION

2) LES OBJECTIFS GENERAUX

Toutes les actions mises en place dans nos structures doivent permettre aux enfants de :

- Développer leur autonomie
- Développer la notion de respect
- Développer leur écoute et leur donner la possibilité de s'exprimer librement.
- D'être sensibilisés à différentes techniques artistiques et sportives

Mais également de :

- Favoriser l'implication des familles
- Transmettre des notions positives de bonne humeur

Et bien évidemment tout en assurant leur sécurité morale, affective et physique.

3) LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

DEVELOPPER L'AUTONOMIE

- Faire participer les enfants aux « tâches » de la vie quotidienne
- Responsabiliser les enfants au niveau des règles de vie « flottantes »
- Responsabiliser les enfants quant au matériel pédagogique
- Proposer systématiquement un choix entre deux activités sur chaque demi-journée, avec possibilité de changer sur les après-midis.
- Faire confiance à l'enfant, lui laisser des libertés.

DEVELOPPER LE RESPECT

- Instaurer une relation de confiance entre enfants ainsi qu'entre enfants et animateurs
- Mettre en place des animations faisant appel à des valeurs telles que la coopération,
 l'entraide, l'esprit d'équipe, la tolérance et la solidarité
- Intégrer chaque enfant au sein du groupe tout en respectant ce qui fait de lui un être unique

ASSURER LA SECURITE MORALE, AFFECTIVE ET PHYSIQUE DES ENFANTS

- Respecter les besoins de l'enfant et se rendre disponible pour y répondre
- Respecter les horaires et les rythmes de l'enfant (temps de repas, de repos...)
- Etre attentif à l'intégration de chaque enfant au sein du groupe
- Etre attentif aux besoins du groupe (adaptabilité, réajustement, temps libre..)
- Veiller à toujours rester juste envers chaque enfant, chaque situation.
- Respecter les régimes alimentaires et administrer les traitements prescrits
- Avoir des fiches sanitaires et une trousse à pharmacie à jour
- Savoir à tout moment ou se trouve chaque enfant

DEVELOPPER L'ECOUTE ET LA POSSIBILITE DE S'EXPRIMER

- Instaurer des temps d'expression pour les enfants (bilans, brainstorming, rapporteurs de groupe...)
- Mettre en place des outils permettant à chacun de donner son avis (sondages..)
- Prendre le temps de bavarder avec les enfants mais aussi avec leurs parents
- Laisser autant que possible la parole aux enfants
- Se rendre toujours disponible pour répondre aux questions des enfants

SENSIBILISER A DIFFERENTES TECHNIQUES ARTISTIQUES ET SPORTIVES

- Proposer plusieurs techniques chaque semaine afin que les enfants découvrent un large éventail d'activités
- Permettre aux enfants de changer d'activités sur les après midis.
- Faire appel à des intervenants spécialisés afin de proposer des programmes d'animation adaptés.

FAVORISER L'IMPLICATION DES FAMILLES

- Instaurer des temps conviviaux réguliers (goûters partagés, accueils matins et soirs ..)
- Mettre en place des ateliers parents enfants (jardin, cuisine, tournoi ..)
- Veiller à une bonne communication sur les activités, les évènements ..
- Veiller à ce que le planning de la semaine soit toujours à disposition des parents
- Proposer des outils de bilans
- Ouvrir une page Facebook du multi activités à alimenter chaque jours d'accueil avec photos, articles et sondages.

TRANSMETTRE DES NOTIONS POSITIVES

- Veiller à ce que l'équipe pédagogique soit toujours disponible
- Dans la mesure du possible, rester positif et souriant afin de contribuer à une bonne ambiance, une bonne humeur générale ; et encourager les enfants à adhérer à cette dynamique-là .
- Toujours garder en tête que les enfants présents sont EN VACANCES, les moments passés au multi activités doivent donc être agréables et donner envie d'y revenir.
- Toujours garder en tête que l'animateur est un modèle pour l'enfant, consciemment ou non.

4) LES MOYENS

LES MOYENS HUMAINS

- Une directrice qui gère l'équipe d'animation et l'organisation générale du multi activités. Elle décide des objectifs du projet pédagogique et travaille en collaboration avec l'équipe sur les moyens à mettre en place pour atteindre ces objectifs. Elle est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis.
- Une équipe d'animation recrutée avant chaque période par la directrice sur des critères de qualifications et de motivation et respectant les quotas d'encadrement fixés par la DDCS. L'équipe d'animation est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants sous la responsabilité de la directrice. Elle doit, avant chaque période, travailler sur les outils à mettre en place pour atteindre les objectifs du projet pédagogique.
- Un agent d'entretien qui permet aux enfants d'être accueillis dans un cadre agréable et propre.
- Des intervenants spécialisés qualifiés recrutés pour des semaines de « stage ».

LES OUTILS PEDAGOGIQUES D'ANIMATION:

- Quatre activités différentes proposées par semaine, dont au moins une sportive et une culturelle/artistique.
- Des sorties piscine et aventure qui permettent l'amusement, la découverte et la cohésion d'équipe.

- Des temps calmes et des temps libres sont proposés chaque jour en fonction des besoins des enfants et du groupe.
- Des outils permettant de faciliter l'adaptation des enfants, de développer la solidarité,
 l'esprit d'équipe et la bienveillance : boite aux lettres, enfants « responsables », « rapporteurs de groupe »
- Des outils permettant de mobiliser l'intérêt des parents et leur implication dans les multi activités : ateliers de coopération, temps conviviaux, page Facebook ..
- Une directrice présente à chaque temps d'accueil du soir des parents chaque afin de mettre l'accent sur ces moments d'échange avec les familles.

5) LES MOYENS D'EVALUATION

- Des temps forts (spectacle, repas partagés, expositions...) sont organisés à chaque période de vacances pour rassembler parents, enfants et équipe d'animation autour d'un moment convivial. Ces temps permettent à l'équipe d'échanger avec les familles et de « jauger » leur taux de satisfaction.
- Des bilans sont rédigés par la directrice après chaque période de vacances.
- Des sondages pour les enfants et les parents sont proposés régulièrement

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT du MULTI ACTIVITES

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Le présent Règlement a pour but de préciser le fonctionnement du Multi Activités de la Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Marcel-Lès-Valence.

PREAMBULE

La MJC mettra tout en œuvre pour accueillir tous les publics y compris les personnes porteuses d'un handicap ou d'une maladie chronique dans la mesure de ses moyens humains, matériels et financiers. Un projet d'accompagnement individualisé en lien avec la famille et l'équipe soignante sera étudié.

La MJC reconnaît les pluralités culturelles, religieuses et sociales (droit à la différence). Elle accompagne les personnes dans leur construction identitaire, dans une visée émancipatrice personnelle et collective et dans les principes républicains de non-discrimination (religieuse, philosophique, politique ou sexuelle, ...).

Les administrateurs, salariés et adhérents agissent dans le cadre de ces principes. Ils veillent aux principes de tolérance, pluralité et de comportement non exclusif.

La MJC est une association d'éducation populaire défendant les valeurs de la République, dont la laïcité.

La laïcité se fonde sur 3 exigences indissociables : la liberté de conscience ; l'égalité de tous les citoyens ; le bien-être commun.

Au regard des principes de laïcité, la MJC s'engage à permettre à tous de prendre des repas ensemble dans le respect des convictions, c'est-à-dire à respecter les recommandations des parents (sanitaires, culturelles ou cultuelles) tout en proposant des menus complets pour garantir l'équilibre alimentaire.

Les animations au sein de la MJC sont un temps de mixité, d'échanges et de construction citoyenne, un temps de partage mettant l'ensemble des enfants et des adultes dans un espace d'égalité et d'équité, un temps de respect mutuel, de construction de l'autonomie sans domination sociale, ni culturelle, ni cultuelle.

Sur ces principes, la MJC s'engage à permettre à tous de partager des temps de « vivre ensemble » et d'échanger dans le respect des personnes.

Ceci engage à ne pas développer le prosélytisme politique, philosophique ou religieux de par son attitude, son apparence ou ses propos.

Le secteur Multi-Activités de la MJC accueille les enfants de 9 à 12 ans pendant les vacances scolaires.

Modalités d'accueil du Multi-activités

Les enfants sont accueillis entre 7h30 et 18h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés). Voici le détail des horaires :

	MATIN	MIDI	SOIR
JOURNEE avec	Entre 7H30 et 9H		Entre 17H et
pique-nique			18H30
fourni par les parents			
JOURNEE sans prise du repas	Entre 7H30 et 9H	Départ entre 12h et 12h30	Entre 17H et 18H30
sur place		Retour entre 13h30 et 14h	
MATINEE	Entre 7H30 et 9H	Entre 12H et 12H30	
APRES MIDI		Entre 13H30 et 14H	Entre 17H et 18H30

- > Il est important que ces horaires soient respectés pour garantir le bon déroulement des stages.
- ➤ Lors d'un jour de sortie, les enfants inscrits à la demi-journée devront impérativement être présent toute la journée. En cas d'impossibilité ou de choix de ne pas participer à la sortie, l'enfant ne pourra pas être accueilli et cela ne pourra engendrer aucune modification tarifaire.

Autorisations particulières

Seuls les enfants dont les parents auront au préalable rempli et signé une autorisation à ce sujet seront autorisés à rentrer seuls à l'horaire indiqué par les parents.

Repas et goûters

La MJC ne fournit pas de repas pour le secteur Multi-Activités. Les repas sont fournis par les familles à leur convenance (pique-nique ou plat à réchauffer au micro-onde). Les goûters sont fournis par la MJC.

Modalités de présence/absence

Le secteur Multi-Activités propose des stages de découvertes artistiques, sportives et culturelles à la semaine. Les programmes sont établis avec le souci d'une continuité pédagogique, de ce fait l'inscription est forfaitaire sur la semaine. Ce tarif forfaitaire ne sera pas modifié en cas d'absence.

Inscriptions

Les inscriptions pour l'Espace Jeunes et pour le Multi-activités sont à effectuer à la MJC de Saint-Marcel-lès-Valence aux heures d'ouverture du secrétariat.

Pour les petites vacances elles débuteront entre 2 à 3 semaines avant la période.

Pour les vacances d'été, elles débuteront 1 mois avant la période.

Pour valider les inscriptions à l'accueil de loisirs sans hébergement, il faut IMPERATIVEMENT que le dossier soit complet. Il faut fournir les documents suivants :

- fiche sanitaire dûment complétée F le numéro allocataire CAF ou MSA est obligatoire
- copie des certificats de vaccinations de l'enfant
- justificatif de quotient familial si ce dernier est inférieur à la tranche maximale. A défaut le tarif maximal sera appliqué

- l'intégralité du paiement
- prendre connaissance de ce règlement intérieur (consultable à l'accueil de la MJC et/ou sur le site Internet).

Les programmes proposés peuvent amener à devoir choisir un type d'activité à l'inscription.

Pour un bon fonctionnement, il est indispensable de prévenir l'équipe en cas de retard ou d'absence non programmée.

Nous encourageons les familles

- A participer aux réunions d'information qui auront lieu avant ou pendant les vacances
- A prendre le temps le matin et/ou le soir d'échanger avec l'animateur sur la journée de leur enfant
- A participer à la vie du secteur en accompagnant lors des sorties, en proposant des ateliers, en venant régulièrement aux différentes manifestations (goûter, spectacle, soirée en famille ...) et en participant aux réunions de bilan
- A prendre le temps de découvrir les autres actions de la MJC en échangeant avec l'équipe
- A rejoindre les commissions festives, commissions de travail. ...

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

1- L'adhésion

Adhérer est un acte d'engagement.

Adhérer à la MJC signifie adhérer aux valeurs de l'éducation populaire et à son projet associatif.

L'adhésion est OBLIGATOIRE pour être membre individuel de l'association. Elle donne accès aux activités et aux instances représentatives de l'association.

L'adhésion est payante, son coût est fixé par l'Assemblée Générale chaque année. Elle est valable 1 an, du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Le coût de l'adhésion est différent selon les âges – 3 cas de figures :

- Jeune (moins de 18 ans scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi)
- Adulte (plus de 18 ans)
- Carte familiale (2 adultes + 2 enfants et plus)

2-Tarification – inscription- paiement

2-1- La tarification des secteurs, des activités

La tarification des actions est soumise à un barème au quotient familial. Cette tarification s'applique en priorité aux personnes résidant sur la commune de Saint-Marcel-lès-Valence sur des semaines identifiées puis aux extérieurs à la commune dans la limite des places disponibles.

Pour les non Saint-Marcellois, s'applique un barème dit « extérieur ».

2-2- Les inscriptions

• Pour l'accueil périscolaire, l'Espace Jeunes et le Multi activités les inscriptions se font tout au long de l'année selon les places disponibles à la MJC.

Pour l'accueil périscolaire :

- Pour les Mercredis : inscription à l'année avec des cycles thématiques.
- Pour **les Vacances** : les inscriptions se font à l'avance. La date est communiquée sur les programmes, sur le site internet.

Les inscriptions peuvent être faites jusqu'à 1 semaine de jour à jour avant l'échéance selon les places disponibles.

Pour valider les inscriptions des différents secteurs d'activités, il faut IMPERATIVEMENT que le dossier soit complet en fournissant les documents demandés.

2-3- Les moyens de paiement et modalités

- Espèces (un justificatif est remis)
- Chèques bancaires
- Chèques ANCV (un justificatif est remis)
- Titre CESU (un justificatif est remis)
- Les bons CAF* et MSA

*les bons CAF peuvent être pris en compte s'il y a au minimum 3 journées complètes sur la période de vacances (jours consécutifs ou pas).

** pour les allocataires extérieurs au département de la Drôme une demande sera nécessaire auprès de la CAF concernée.

Des facilités de paiement peuvent être consenties dans la limite d'un échelonnement de 4 mensualités.

Aucun remboursement d'activité ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical.

2.4- La facturation

Une facture peut être fournie sur demande.

En cas d'aide de Comité d'entreprise ou autres organismes, la MJC fournira à la demande les documents nécessaires pour l'obtention de l'aide.

3- Accès aux loisirs et lieux d'accueil

L'accès aux toilettes au sein de la MJC est réservé exclusivement au personnel, aux adhérents, usagers et aux associations partenaires de la MJC.

Le stationnement de véhicule motorisé sur le parc de la MJC doit être effectué sur les places réservées à cet effet à l'exception d'un temps de chargement et déchargement de matériel autorisé par la direction.

Un registre des sorties et entrées de clés est tenu au secrétariat. Un code d'accès pour la mise sous alarme et son extension de la salle occupée est remis à chaque intervenant tenu de ne pas le communiquer.

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la MJC et des différents lieux d'accueil de son public (Salle des Margillières, écoles de la commune, chalet du bois de Thodure, ...)

Tout manquement à ce règlement intérieur sera porté à la connaissance du conseil d'administration. Celui-ci prendra les décisions qui s'imposent (avertissement, exclusion temporaire ou définitive).

Toute demande ou situation exceptionnelle sera étudiée par les membres dirigeants de la MJC.